

IV. - TUNISIE

S'il fallait résumer en peu de mots la portée des événements intervenus sur la scène politique durant l'année 1980, l'on pourrait dire que celle-ci a correspondu à un nouveau tournant dans l'histoire de la Tunisie indépendante. A l'instar des années 1969-1970, elle aura marqué la fin d'une décennie politique. Dans les deux cas, l'on a assisté à d'importants changements au niveau, non seulement, du personnel politique dirigeant, mais encore, des orientations officiellement promues.

De même que les années 1960 sont communément associées au nom et à la personne de M. Ahmed Ben Salah, alors le principal artisan de la politique économique tunisienne (1), les années 1970 seront, sans doute, désignées par référence à M. Hedi Nouria, Premier Ministre en titre depuis le 2 novembre 1970 (2). Celui que le Président Bourguiba avait officiellement choisi comme successeur s'est retiré de la vie politique le 23 avril 1980, M. Mohamed Mzali le remplaçant à la tête du Gouvernement et au Secrétariat Général du PSD. La retraite de M. Nouria a trouvé, il est vrai, sa cause immédiate dans un accident de santé et s'est opérée suivant des modalités très différentes des circonstances de la brutale mise à l'écart de M. Ahmed Ben Salah. Celui-ci, est-il besoin de le rappeler, avait été traduit devant la Haute Cour de Justice et condamné à une lourde peine de prison. En 1980, bien au contraire, hommage a été rendu à la personne et à l'action de M. Nouria. Il n'empêche qu'au-delà de toute considération d'ordre personnel a pris fin une période précise, celle-là même dont le point de départ avait résidé dans la dénonciation de la politique imputée à M. Ahmed Ben Salah.

La retraite de M. Hedi Nouria apparaîtra avec le recul moins comme un événement fortuit issu d'un cas de force majeure - l'empêchement physique de l'ancien Premier Ministre et Secrétaire Général du PSD - que comme la conséquence logique d'une détérioration du climat social et politique. Le changement intervenu aux sommets de l'État et du Parti ne saurait être appréhendé indépendamment d'un contexte de crise dominé par l'affaire de Gafsa. On sait, en effet, que dans la nuit du 26 au 27 janvier 1980 un commando armé, composé de ressortissants tunisiens, s'est rendu maître de la ville de Gafsa,

(1) Secrétaire d'État au Plan et aux Finances depuis janvier 1961. M. Ben Salah avait été nommé, en 1964, Secrétaire d'État au Plan et à l'Économie Nationale.

(2) Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, M. Nouria avait reçu en novembre 1969 « rang et prérogatives de ministre d'État ». En juin 1970, il était nommé « ministre d'État, chargé de l'Économie Nationale », et, en octobre 1970, Premier Ministre par interim.

dont il ne devait être délogé par l'Armée qu'après de violents combats. Pour le régime destourien ce fut là un véritable signal d'alarme, qui sanctionnait, en quelque sorte, l'échec d'une relance politique de nature à éliminer les séquelles du traumatisme du 26 janvier 1978 (3). Faisant suite au *coup de semonce* de Gafsa, le changement s'est traduit par l'amorce d'une nouvelle politique d'« ouverture ». Un certain nombre d'initiatives tendant à un assainissement de la situation politique ont été prises. Elles témoignent de la portée non négligeable du changement, mais aussi de ses limites.

Le *coup de semonce* de Gafsa, le départ de M. Hedi Nouira, la portée et les limites de l'« ouverture », ce sont là les trois principales manifestations du tournant politique de 1980. C'est dire qu'elles ordonneront les développements de la présente chronique.

I. - LE COUP DE SEMONCE DE GAFSA

Les circonstances de l'affaire de Gafsa sont bien connues. Dans la nuit du 26 au 27 janvier 1980, un groupe armé d'une soixantaine de personnes, se réclamant d'une « brigade Amr Ibn el Ass », a attaqué deux casernes de l'Armée ainsi que les postes de la Police et de la Garde Nationale. L'objectif affiché des assaillants était de déclencher une insurrection populaire contre le régime. Si la population n'a pas pris fait et cause pour les insurgés, il n'en a pas moins fallu près de 12 heures à l'Armée pour intervenir et reprendre progressivement le contrôle de la ville. De plus, ce n'est que le 6 février qu'a été arrêté le chef du commando, M. Ahmed Mergheni. De source officielle, l'opération s'est soldée par 48 morts et 111 blessés (4). 66 personnes, dont 7 en état de fuite devaient être déférées devant la Cour de Sûreté de l'État (5). Le 27 mars, la Cour prononçait son verdict : 15 condamnations à mort, dont 2 par contumace, 10 condamnations aux travaux forcés à perpétuité, diverses peines de prison et de travaux forcés, 20 acquittements. Après rejet des pourvois en cassation et des recours en grâce, 13 condamnés à mort étaient exécutés le 17 avril.

ASPECTS INTERNATIONAUX

L'affaire revêtait une dimension internationale à plus d'un titre. Les insurgés, ainsi qu'ils devaient le reconnaître lors de leur procès, avaient reçu l'aide matérielle de la Libye, qui leur avait fourni une base d'entraînement et de l'armement. D'autre part, ils avaient pénétré en territoire tunisien *via* le

(3) Cf. BEN DHIAF [Issa], « Chronique Politique Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, (XVII), 1978, et. (XVIII), 1979.

(4) Parmi les morts, on ne dénombreait que 3 assaillants. Chiffres reproduits in *Maghreb Machrek* (88), avril-mai-juin 1980 : 70.

(5) Liste des inculpés in *La Presse*, 11/3/80 : 5. A noter que parmi les inculpés seuls 35 l'étaient pour participation directe. [D'après LAGHMANI [Slim], *Aspects internationaux de l'affaire de Gafsa*, Mémoire de DEA, Tunis, Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Économiques, juin 1981 : 2, note [2]].

sud algérien. Enfin, autre aspect et non des moindres, le Gouvernement tunisien a cru devoir faire appel à l'aide étrangère pour rétablir la situation (6). La France, accusée par la Libye d'envoyer des troupes en Tunisie et de tenter d'y établir un Protectorat (7), a apporté un soutien logistique en matériels divers sur le plan terrestre et en moyens de transport tactique (8). Elle a également envoyé trois navires de guerre croiser dans le golfe de Gabès (9). Le Maroc, lui aussi, a fourni un appui logistique sous la forme de moyens de transport aérien (10). Quant aux États Unis, ils ont répondu aux préoccupations du Gouvernement tunisien en décidant d'accélérer des livraisons d'armes initialement prévues pour 1981 (11).

Dès le 30 janvier, M. Nouira devait, à l'occasion d'un discours prononcé devant les cadres du P.S.D., mettre l'accent sur cette dimension internationale de l'événement : « La Tunisie a été prise pour cible par des mercenaires qui ont vendu leur âme et leur conscience pour servir les desseins et les convoitises de l'étranger » (12). Mais autant le Premier Ministre insistait sur les responsabilités de la Libye, autant faisait-il silence sur le rôle de certains milieux algériens (13). Les autorités tunisiennes s'en tiendraient à la thèse de « l'agression libyenne ». A défaut de saisir le Conseil de Sécurité de l'ONU, elles porteraient plainte contre la Libye devant le Conseil des Ministres de l'OUA et le Conseil de la Ligue des États Arabes. « L'intervention armée contre Gafsa constitue le cas type de l'agression. Or une agression est une violation délibérée des lois internationales, et par conséquent, un acte condamnable aux yeux de la Communauté Internationale. C'est aussi une violation caractérisée de la charte de l'OUA ... ». C'est en ces termes que M. Mohamed Ennaceur, Ministre des Affaires Sociales, s'exprimait le 13 février, à Addis Abéba, devant la 34^e session du Conseil des Ministres de l'OUA (14). L'intervention de M. Mohamed Fitouri, Ministre des Affaires Étrangères, le 27 février, devant le Conseil de la Ligue des États Arabes, reprenait, dans l'ensemble, la même argumentation, mais sans faire référence, toutefois, au Pacte de la Ligue : « C'est [l'intervention contre Gafsa] une agression flagrante qui répond à tous les critères définis par les lois internationales ». Et M. Fitouri de citer la résolution n° 3314 de l'ONU (15). Ainsi que le souligne Slim Laghmani, on est « frappé par l'ambiguïté » qui se dégage de ces deux discours, le Gouvernement tunisien balançant « entre l'exigence d'une condamnation morale et la réaffirmation de principes faciles à

(6) Sur les complicités étrangères dont le commando a bénéficié, cf. BELHASSEN (Souhayr) et DAHMANI (Abdelaziz). « Tripoli-Gafsa via Alger ». *Jeune Afrique* (997), 13/2/80 : 31-34 ; et BELHASSEN (Souhayr) et BOULARES (Habib). « Comment a été organisé le coup de Gafsa ». *Jeune Afrique* (1007), 23/4/80 : 41-46.

(7) *Le Monde*, 6/2/80.

(8) « Une aide logistique de l'armée française ». *Le Monde*, 1/2/80 : 3.

(9) *Le Monde*, 31/1/80 : 1.

(10) BEN YAHMED (Bechir). « Vertigo ». *Jeune Afrique* (998), 20/2/80 : 28-30.

(11) *Le Monde*, 2/2/80 : 8.

(12) Texte du discours reproduit in *L'Action*, 2/2/80 : 8.

(13) Pourtant, il était établi que le commando avait bien pénétré en Tunisie par l'Algérie. De plus, certains articles de presse faisaient état d'appuis algériens. Voir en ce sens BELHASSEN (Souhayr) et BOULARES (Habib). « Comment a été organisé le coup de Gafsa », article déjà cité.

(14) Texte du discours in *L'Action*, 16/2/80 : 6 et 9.

(15) Texte du discours in *La Presse*, 28/2/80 : 5-7.

obtenir mais sans portée aucune et celle de la sanction radicale mais difficile à obtenir » (16). Mais il est vrai que la Tunisie, soucieuse de voir condamner la Libye, était également sur la défensive, son recours à l'aide française — dénoncé par la Libye, non sans exagération quant à sa portée — lui valant certaines réticences, ou, du moins, leur permettant de s'exprimer. En tout état de cause, l'OUA comme la Ligue des États Arabes ont adopté une position mitigée, qui, tout en rappelant des principes fondamentaux, ménageait la Libye (17). Encore convient-il de noter que la Tunisie comptait moins sur l'intervention de ces instances que sur l'aide étrangère. Le Président Bourguiba n'allait-il pas jusqu'à déclarer, dans une *interview* à un hebdomadaire français, avant la réunion des Conseils de l'OUA et de la Ligue des États Arabes : « La Ligue arabe ..., je n'en attends pas beaucoup. La Libye elle aussi se plaint devant la Ligue d'une « invasion » de la Tunisie par la France, vous vous rendez compte ! Quant au Conseil de Sécurité, les États-Unis ont obtenu, certes, une condamnation de l'Iran, et ensuite ? Non, moi je compte sur les alliés, des alliés sérieux : la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Maroc m'ont apporté leur soutien. L'Occident démocratique nous aide, et c'est important. (...) » (18).

On laissera le soin aux spécialistes de discuter du point de savoir dans quelle mesure la thèse de « l'agression libyenne » est fondée au regard du droit international (19). Quelles que soient leurs conclusions, il est clair qu'ont été réunies les preuves d'une intervention d'un État, dont les relations avec la Tunisie ne sont point celles du bon voisinage, depuis la fusion avortée tuniso-libyenne de janvier 1974 (20). Cependant, les responsabilités indéniables de la Libye ne saurait estomper les aspects intérieurs de l'affaire de Gafsa, résultat auquel tend, en fait, la thèse de « l'agression ». Car, en définitive, ce sont bien des citoyens tunisiens, qui, les armes à la main, ont tenté de s'assurer le contrôle d'une ville, chef-lieu d'une région peu réputée pour sa docilité. Les qualifier de « mercenaires » ne peut faire oublier que leurs motivations se rapportaient à la politique intérieure tunisienne.

ASPECTS INTÉRIEURS

Indissociable du contentieux tuniso-libyen, l'affaire revêtait également une dimension intérieure. Elle intervenait alors que la situation politique se caractérisait par un blocage. Deux ans, jour pour jour, après les événements du 26 janvier 1978, le régime ne parvenait toujours pas à tourner la page, à éliminer les séquelles d'un traumatisme qui avait eu pour effet de priver la société tunisienne de tout canal ou structure d'expression autonome et différenciée. M. Hédi Nouira avait, certes, préconisé une politique « d'ouverture » en

(16) LAGHMANI (Slim), *Aspects internationaux de l'Affaire de Gafsa*, op. cit. : 36.

(17) Cf. la « Chronique Diplomatique » dans le présent AAN.

(18) *Le Nouvel Observateur* (796), 11-17/2/80 : 19.

(19) Cf. à ce sujet le mémoire déjà cité de Slim LAGHMANI, auquel ce développement doit beaucoup. Voir également BELAÏD (Sadok), « L'opération de Gafsa de janvier 1980 et ses enseignements », *Revue Tunisienne de Droit*, II, 1979 (Mélanges A. Ben Salem) : 13-45.

(20) Sur l'accord de Jerba de janvier 1974, cf. « Chronique Politique Tunisie », AAN (XIII), 1974 : 345.

direction des classes moyennes, qui, dans son esprit, aurait permis d'élargir la participation politique. Mais le 10^e Congrès du PSD, réuni en septembre 1979, devait se solder par une neutralisation de cette tentative. Pourtant, le Président Bourguiba avait, à l'occasion de ce Congrès, pris position en faveur de la reconnaissance d'un certain pluralisme politique dans le cadre de l'unité nationale. Il n'en avait pas moins désavoué implicitement « l'ouverture ». En effet, telle que préconisée par le Premier Ministre - Secrétaire Général du PSD, elle conduisait à une modification de l'équilibre au sein du groupe politique dirigeant, suivant des modalités non décidées ni acceptées par le « Combattant Suprême ». L'attitude de celui-ci, notions-nous dans la précédente chronique, donnait l'impression d'un *Leader* conscient de la nécessité d'une alternative mais dépourvu des moyens de la réaliser (21). L'impasse n'était point seulement politique au sens étroit du terme. Elle se rapportait à l'ensemble de la vie sociale. Notamment, faute d'un syndicalisme véritablement représentatif, n'existait aucune soupape susceptible de traiter les conflits et tensions. D'où des risques d'explosion d'autant plus vraisemblables que se confirmaient les difficultés d'ordre économique. Ainsi quelques jours avant le coup de force de Gafsa, le Gouvernement procédait-il, le 23 janvier, à une augmentation de produits alimentaires de base, assortie d'un relèvement de 3% du SMIG et du SMAG (22). Le 28 janvier, les personnels des transports urbains de Tunis entraient en grève, précisément pour appuyer la revendication d'un autre réajustement de leurs salaires à la hausse des prix. Ces événements n'ont eu aucun lien direct, il va sans dire, avec l'affaire de Gafsa. Encore que celle-ci ait permis aux grévistes de Tunis d'obtenir satisfaction dans les plus brefs délais. En tout état de cause, les mesures décidées le 23 et la grève du 28 janvier n'ont été que les manifestations les plus récentes des incertitudes tunisiennes, qui ont déterminé le contexte de l'opération de Gafsa en tant qu'affaire intérieure tunisienne.

Contrairement aux espoirs nourris par les assaillants et aux messages diffusés par la propagande libyenne, l'action du commando ne s'est point avérée le détonateur d'une insurrection populaire. On observera, cependant, que la relative facilité avec laquelle le coup a été préparé et effectué s'explique difficilement sans l'éventualité de complicités à l'intérieur d'une région déshéritée et, de tout temps, méfiante vis-à-vis du pouvoir central. Les assaillants, ont *nolens volens*, participé à une réactualisation de la *dissidence* (23). Non seulement, les populations avoisinantes ne se sont pas opposées à l'attaque, mais encore, elles ne semblent pas s'en être indignées. Bien plus, leur loyalisme et leur inquiétude n'auraient pas toujours pu dissimuler une certaine satisfaction de voir défer le pouvoir central (24). L'isolement du commando n'en a pas

(21) Sur le contexte d'impasse politique, cf. BEN DHIAB (Issa), « Chronique Politique Tunisie », AAN (XVIII), 1979.

(22) Sur ces augmentations, cf. la presse quotidienne des 23, 24 et 25/1/80.

(23) CAMAU (Michel), AMRANI (Fadila) et BEN ACHOUR (Rafaa), *Contrôle Politique et Régulations électorales en Tunisie*. Tunis, CERP Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Économiques, 1981.

(24) *Id.*

moins été manifeste au niveau local comme au plan national. Au sein de la classe politique aucune voix ne s'est fait entendre en faveur de l'action et des mobiles des insurgés. Les divers secteurs de l'opposition, bien au contraire, s'en sont publiquement démarqués. Les Démocrates Socialistes (25), le Mouvement de l'Unité Populaire (MUP), les Islamistes, le Parti Communiste, les partisans de la direction « légitime » de l'UGTT (26), tous ont tenu à prendre leurs distances avec l'aventurisme des conjurés et l'immixtion libyenne (27). Toutefois, leur soutien au Gouvernement n'a pas été sans réserves. Généralement, il s'est accompagné de critiques portant sur le contexte du coup de force, d'une part, et sur les modalités de la riposte gouvernementale, d'autre part. Dans une déclaration au *Monde* du 29 janvier 1980, M. Ahmed Mestiri, après avoir « condamné énergiquement » l'opération, soulignait la nécessité de « se demander sincèrement comment on est arrivé là ». Le porte-parole du MDS, en s'exprimant de la sorte, formulait à sa manière un point de vue commun à tous les opposants. L'autre fraction des Démocrates Socialistes lui faisait, en quelque sorte, écho, en affirmant par le canal de *Démocratie* : « (...) Nul, de l'intérieur ou de l'extérieur n'aurait osé attenter au pouvoir et tenter l'aventure si le Gouvernement avait répondu aux conseils et appels adressés de toutes parts, s'il avait pansé les blessures du 26 janvier 1978 » (28). De même, le mouvement islamique considérait-il : (...) Le contexte politique et économique tunisien a favorisé l'émergence de groupes incapables d'affirmer leur existence, ce qui les a contraint à émigrer et à se trouver à la merci de régimes ayant des visées sur notre pays » (29). Dans le même temps où ils imputaient, ainsi, en grande partie, la responsabilité des événements au mode d'exercice de l'autorité politique, les opposants refusaient de cautionner le recours gouvernemental à l'aide occidentale. Leur dénonciation de l'ingérence libyenne empruntait la forme d'une condamnation de « toute intervention étrangère d'où qu'elle vienne » (30). La formule tendait moins à mettre en balance l'interventionnisme libyen et le soutien logistique français qu'à mettre l'accent sur la dimension intérieure de l'affaire de Gafsa et l'absence de solution d'ordre militaire ou diplomatique à un problème qui serait, avant tout, celui du changement politique nécessaire (31).

Seuls quelques groupuscules ont cru devoir apporter leur soutien, non exempt de critique, au commando (32). Une telle position n'a point été appa-

(25) Les événements de Gafsa ont mis à nu les divisions parmi les Démocrates Socialistes. M. Mestiri et les partisans de la constitution du MDS en parti politique, d'une part, et les responsables d'*Er Rai* et de *Démocratie*, d'autre part, ont réagi en ordre dispersé. Ils ont même été reçus, tour à tour, par le Président Bourguiba.

(26) Dans un communiqué du 29/1/80, le « Collectif du 26 janvier » a tenu à démentir l'existence de tout lien « entre l'opération de Gafsa et les luttes syndicales de ces trois dernières années ». *Le Monde*, 31/1/81 : 8.

(27) Réactions des différents secteurs de l'opposition citées in *Démocratie* (75), février 1980. Voir également BELHASSEN (Souhayr). « Un signal d'alarme ». *Jeune Afrique* (1997), 13/2/80 : 34-35.

(28) *Démocratie* (75), février 1980.

(29) Déclaration du 6/2/80. *Le Monde*, 8/2/80 : 4. Citée in LAGHMANI (Slim), *op. cit.* : 17.

(30) Déclaration du MUP. Cf. *Démocratie* (75), février 1980.

(31) Voir à ce propos la tribune de CHAMARI (Khemais), « Les Leçons de Gafsa », in *Jeune Afrique* (1002), 19/3/80 : 48-49.

(32) Cf. LAGHMANI (Slim), *op. cit.* : 18.

remment celle de la grande majorité de la population tunisienne, qui a fait preuve d'une très grande réserve, à l'exception du milieu étudiant. A partir du 11 février, date de la reprise des cours à l'issue des vacances d'hiver, l'Université a été le théâtre d'une très vive agitation. Des affrontements ont mis aux prises, sur le campus, islamistes, opposés à l'intervention libyenne, et « patriotes démocrates », favorables à « la révolte populaire de Gafsa » et adversaires de « l'utilisation des avions français ». La Faculté de Droit, la Faculté des Sciences et l'ENIT ont connu, en liaison avec ces heurts, des mouvements de grève (33). A propos de celles-ci, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, M. Abdelaziz Ben Dhia, irait jusqu'à déclarer, le 23 février, qu'elles constituaient « des actes de trahison, dans la mesure où les étudiants se doivent d'adopter la même attitude que celle du peuple tunisien tout entier » (34). Malgré les prises de position successives des corps enseignants des différents établissements universitaires contre « l'agression » de Gafsa, l'agitation étudiante s'était développée. Le 19 février, les forces de police avaient procédé à un contrôle systématique de tous les étudiants sur le campus, et, le 21 février, les cours avaient été suspendus à la Faculté de Droit et à l'ENIT. Celles-ci ne rouvriraient leurs portes que le 3 mars, sur décision personnelle du Chef de l'État (35). Entre-temps, le Premier Ministre – Secrétaire Général du PSD, M. Hedi Noura, avait été hospitalisé, le Président Bourguiba assurant la continuité de l'État et disposant, désormais, de toute latitude pour amorcer et impulser une relance politique.

En définitive, l'opération de Gafsa aura révélé la passivité relative du peuple tunisien face à une tentative de coup de force, et, partant, la fragilité du régime. Mais il est permis de se demander dans quelle mesure elle n'aurait pas, somme toute, servi un Pouvoir que les assaillants voulaient mettre à bas. « Circonscrite dans le temps et dans l'espace, elle désamorçait les risques prévisibles d'explosion en empruntant des modalités spectaculaires et inattendues. De la sorte, elle apparaissait comme une sorte de coup de semonce, comme un clignotant que le régime pourrait mettre à profit pour élargir sa base de soutien. La plupart des secteurs de l'Opposition ne pouvaient, en effet, que se désolidariser des assaillants, ce qui les plaçait en position d'interlocuteurs potentiels du Pouvoir; à condition, toutefois, que celui-ci fût disposé ou apte à assortir ses appels à l'union nationale, de concessions » (36). En d'autres termes, fallait-il que le régime renonçât *implicitement* à la thèse exclusive de « l'agression » extérieure et considérât comme prioritaire le redressement de la situation sur le « front intérieur ». De fait, le coup de semonce favoriserait

(33) Sur l'agitation étudiante, voir « Que se passe-t-il au campus ? », *Le Phare* (8), 25/2 - 1/3/80 : 4. Cf. également BELHASSEN (Souhayr), « Tunisie - Libye. Ce n'est pas fini », *Jeune Afrique* (999), 27/2/80 : 36-37.

(34) D'après *La Presse*, 26/2/80 : 4.

(35) Décision qui a emprunté la forme d'un communiqué de la Présidence de la République. Cf. la presse quotidienne du 2/3/80.

(36) CAMAU (Michel), AMRANI (Fadila) et BEN ACHOUR (Rafaâ), *op. cit.*

l'amorce d'un nouveau cours de la vie politique tunisienne. Mais on ne saurait oublier que treize exécutions capitales (37) auront été le prix de ces méandres de la raison d'État, elle-mêmes rendues possibles par l'empêchement de M. Nouira.

II. - LE DÉPART DE M. HEDI NOUIRA

Le départ de M. Hedi Nouira de la tête du Gouvernement et du Secrétariat Général du P.S.D. a trouvé son occasion dans un empêchement physique irréversible. Un mois après le coup de Gafsa, dans la nuit du 25 au 26 février, le successeur désigné du Président Bourguiba était victime d'une hémorragie cérébrale, qui donnait lieu à son hospitalisation en France. Le Chef de l'État alors à Nefta, où il se trouvait au moment de l'affaire de Gafsa, regagnait Tunis le 26 février. Le 28, il présidait lui-même le conseil des Ministres, ce qui n'avait plus été le cas depuis de nombreux mois. Le 1^{er} mars, il chargeait M. Mohamed Mzali, Ministre de l'Éducation Nationale, « de coordonner l'action gouvernementale auprès du Président de la République » (38). De son côté, M. Nouira, objet d'une intervention chirurgicale, le 8 mars, regagnait Tunis, le 11 avril. Néanmoins, le 23 avril, le Président de la République nommait un nouveau Premier Ministre en la personne de M. Mohamed Mzali, après avoir « rendu hommage à M. Hedi Nouira, son fidèle compagnon de lutte et aux services qu'il a rendus pendant dix ans en tant que Premier Ministre » (39). Ainsi, le Chef de l'État avait-il attendu confirmation du caractère durable de l'empêchement de M. Nouira pour procéder à son remplacement.

Malgré les marques d'égard et les hommages publics, la retraite de M. Nouira n'a pas revêtu une signification univoque. L'événement de force majeure qui en a été l'occasion n'en exprime pas toute la portée. Du moins, a-t-il mis à nu la fragilité d'une position et favorisé la mise en cause, *implicite*, d'une responsabilité politique. Directement imputable à un accident de santé, le changement de Premier Ministre l'est également à une incontestable usure du pouvoir. Compte tenu des mesures qui lui ont fait suite, il s'apparente à une disgrâce, voire à un semi désaveu.

(37) Rappelons que 15 condamnations à mort, dont 2 par contumace, ont été prononcées. Les nombreux appels à la clémence n'ont pu infléchir la fermeté présidentielle.

(38) Le 1^{er} mars, un communiqué de la Présidence de la République annonçait la décision (Cf. la presse quotidienne du 2/3/80). Ce n'est que le 12 mars qu'un décret a donné forme à la décision et en a précisé le contenu, en donnant délégation de signature à M. Mzali pour les décrets à caractère individuel et le visa des arrêtés ministériels. (Décret n° 80-268 du 12/3/80. *JORT* (16), 11-14/3/80 : 786).

(39) Cf. dans la presse quotidienne du 24 avril la déclaration lue à l'issue du Conseil des Ministres du 23 par le Ministre de l'Information et des Affaires Culturelles.

L'USURE DU POUVOIR

M. Hedi Nouira a occupé le devant de la scène politique tunisienne durant dix années. Durant sa gestion, le tissu social a subi de profondes transformations induites dans une large mesure par une réorientation de l'activité économique. Les aspirations au changement politique s'en sont trouvées stimulées sans que le régime se révèle, pour autant, à même d'y répondre. Non seulement, le Premier Ministre – Secrétaire Général du PSD a assumé directement et personnellement la responsabilité de la politique économique et sociale, mais encore a-t-il endossé celle d'un mode d'exercice de l'autorité caractérisé par le refus de reconnaître *de jure* un pluralisme politique pourtant inscrit dans la réalité. Du fait de l'état de santé du Chef de l'État et du recul observé par celui-ci vis-à-vis des affaires publiques, le Premier Ministre s'est trouvé constamment exposé en première ligne, sans toujours disposer de toute la latitude nécessaire. Sa marge d'action était fortement entamée par la segmentation du groupe dirigeant et par le droit d'évocation ultime auquel le « Combattant Suprême » n'a jamais renoncé. Quoi qu'il en soit, le nom de M. Hedi Nouira restera lié tout autant aux mutations sociales et économiques qu'au traumatisme du 26 janvier 1978, les uns et les autres étant étroitement liés. Le « grand dessein » de M. Nouira a été la contractualisation des rapports sociaux, le *Contrat de Progrès* avalisé par le 9^e Congrès du PSD de septembre 1974. Il a émergé à la faveur d'une forte croissance économique imputable, sans doute, à la « stratégie de croissance rapide » officiellement adoptée mais aussi à une conjoncture économique très favorable dominée par le renchérissement des matières premières (40). La croissance a permis de financer alors un certain nombre de mesures salariales susceptibles de populariser les procédures contractuelles. Cette période de relative prospérité devait s'avérer de courte durée. A partir de 1975, l'économie tunisienne a commencé à subir les contre-coups de la crise mondiale. « La capacité « distributive » du système politique s'en est trouvée entamée et la poussée des revendications – d'un point de vue quantitatif et qualitatif – accusée (41) ». Il en résulterait une exacerbation des contradictions d'un système politique confronté à la nécessité de réformes mais incapable de promouvoir des solutions au-delà de la sphère économico-corporative. Le tout se solderait par l'affrontement du 26 janvier. A cette date, l'usure du pouvoir avait déjà fait son œuvre. M. Nouira s'est, certes, employé, à assurer une relance politique. Mais il n'a pu ou su tourner pleinement la page du 26 janvier ni dépasser l'horizon des luttes de fractions au sein du groupe dirigeant. Les modalités de déroulement et l'issue du 10^e Congrès du PSD de septembre 1979 ont traduit de manière spectaculaire une impasse politique : M. Nouira demeurerait en place, mais son projet d'« ouverture » était désavoué et ses principaux alliés écartés (42). Le fait que ni le Président ni son principal collaborateur n'aient tiré les conséquences ultimes de ce désaveu offre l'illustra-

(40) Sur tous ces points, on renverra le lecteur aux précédentes chroniques de l'AAN.

(41) CAMAU (Michel), AMRANI (Fadila) et BEN ACHOUR (Rafââ), *op. cit.*

(42) Cf. à ce sujet BEN DHIAF (Issa), « Chronique Politique Tunisie », AAN (XVIII), 1979.

tion dernière d'une politique de demies mesures qui a caractérisé la deuxième moitié de la « période Nouira ». L'affaire de Gafsa est venu porter le coup de grâce à un ministère en sursis, totalement usé par dix années d'exercice de responsabilités non assorties d'une liberté d'action à leur mesure. En tout état de cause, la fonction de Premier Ministre aura été à la hauteur de sa principale mission : préserver l'immunité présidentielle.

UNE DISGRÂCE

Bien que lié à un événement imprévisible – un accident de santé – le départ de M. Nouira a rapidement pris la dimension, à certains égards, d'une *disgrâce*. L'on songe ici aux remaniements qui ont affecté le Gouvernement, le Parti et la haute Administration. Les changements opérés au sein du personnel politique et administratif ont, en quelque sorte, anéanti en un court laps de temps une position forgée à la faveur de dix années passées à la tête des appareils étatique et partisan. La plupart des personnalités placées aux postes clés par l'ancien Premier Ministre ont été, suivant la formule consacrée, appelées à d'autres fonctions, tandis que leurs successeurs ne passaient pas jusque là, loin s'en faut, pour des proches de M. Nouira.

Avant même de procéder à la nomination d'un nouveau Premier Ministre et Secrétaire Général du PSD en la personne de M. Mohamed Mzali, le Président Bourguiba a pris une série d'initiatives qui allaient toutes dans le sens d'un « après Nouira ». Les 1^{er} et 4 mars, il nommait Ministre de l'Intérieur et membre du Bureau Politique, M. Driss Guiga, en remplacement de M.M. Othman Kechrid et Rachid Chatti. Le 27 mars, M. Tahar Belkhoja était nommé Ambassadeur à Bonn au lieu et place de M. Guiga. Le 14 avril, la direction générale de la sûreté nationale, occupée jusque là par M. Zine el Abidine Ben Ali, en fonction lors des événements de janvier 1978, était scindée en deux directions, celle de la Sûreté nationale proprement dite, et celle de la Police nationale; M.M. Ahmed Bennour et Abdelhamid Skhiri en prenaient la tête. Le 15 avril, M. Mohamed Fitouri quittait le Ministère des Affaires Étrangères, où lui succédait M. Hassan Belkhoja. Ce dernier était remplacé au département des transports et des Communications par M. Sadok Ben Jemaa. Les 15 et 22 avril, enfin, il était procédé à de nouvelles nominations de Gouverneurs à Beja, Jendouba, Kasserine, Zaghouan, Sfax, Sousse, Le Kef, Bizerte et Siliana.

Ces premières mesures méritent que l'on s'y arrête quelques instants, étant donné qu'elles posaient les jalons d'une orientation devenue systématique après la nomination de M. Mzali comme Premier Ministre, le 23 avril. Pas à pas, le Président de la République défaisait la position de son ancien successeur et donnait une nouvelle configuration au groupe politique dirigeant. M.M. Kechrid, Chatti, El Abidine Ben Ali et Fitouri avaient en commun le fait d'avoir été nommés sur proposition effective de M. Nouira. Certes, plusieurs d'entre eux faisaient depuis quelque temps l'objet de rumeurs au sujet d'éventuels départs. Mais, le problème posé était celui de leur remplacement. Or, de notoriété publique, M. Nouira s'était opposé, à plusieurs reprises, au retour de

M. Guiga au Gouvernement, et n'entretenait pas les meilleures relations avec M. Hassan Belkhoja. D'autre part, on sait que M. Tahar Belkhoja, réintégré dans le jeu politique, en avait été exclu, en décembre 1977, à l'initiative de M. Nouira. De son côté, M. Bennour faisait partie des ministres démissionnaires en décembre 1977 suite à l'éviction de M. Tahar Belkhoja. Quant à M. Ben Jemaa, il était membre de l'une des deux tendances des Démocrates Socialistes, celle qui contrôle les hebdomadaires *Er Rai* et *Démocratie*. Cette dernière nomination s'inscrivait dans le prolongement de mesures prises dans le cadre du PSD, qui, elles aussi, préfiguraient l'après Nouira avant même la désignation d'un nouveau Secrétaire Général.

Le 8 mars, « à l'initiative du Président du Parti, le Combattant Suprême, Habib Bourguiba », le Bureau Politique avait pris quatre décisions spectaculaires : 1) création d'un Conseil consultatif des militants, présidé par M. Bechir Zarg el Ayoun; réhabilitation au sein du Parti du Dr Slimane Ben Slimane, exclu par le Bureau Politique en mars 1950; « levée de la décision d'exclusion du Parti en date du 21 janvier 1972, prise à l'encontre de M. Ahmed Mestiri, de la décision en date du 10 mars 1974 portant suspension des activités de Madame Radhia Haddad au sein du Parti et de la décision d'exclusion du Parti émanant du 9^e Congrès du Parti en septembre 1974 à l'encontre de M.M. Beji Caïd Essebsi, Mohamed Ben Amara, Hassib Ben Ammar, Sadok Ben Jemaa, Habib Boularès, Mohamed Salah Belhaj et Mohamed Moadia »; création de commissions permanentes au sein de la Direction du Parti (43). La première et la dernière nommées de ces mesures témoignaient d'un souci de développer les procédures de consultation au sein du PSD en associant davantage aux décisions tant les vieux militants (« Conseil consultatif des militants ») que les spécialistes (Commissions Permanentes). La désignation de M. Zarg el Ayoun, que M. Nouira avait jusque là tenu en lisière, comme Président du Conseil consultatif des militants, éclairait d'un jour particulier le soin apporté à cette réhabilitation du dialogue à l'intérieur du Parti. Encore qu'en matière de dialogue ces décisions ne soient pas les plus spectaculaires. L'annulation de l'exclusion du Dr Slimane Ben Slimane, quant à elle, revêtait surtout un caractère symbolique; d'autant que l'intéressé avait déjà été réintégré au sein du PSD en avril 1973 (44). Sans conteste, l'initiative qui retenait principalement l'attention était l'annonce de la réintégration unilatéralement décidée des Démocrates Socialistes toutes tendances confondues. En reconnaissant de nouveau la qualité de membres du PSD à ceux qui en avaient été exclus pour avoir dénoncé son monolithisme de façade le Président Bourguiba effectuait, non sans habileté, un geste de bonne volonté. Désormais, il appartenait aux Démocrates Socialistes de se déterminer par rapport à un parti qui, loin de les rejeter et les vilipender, les revendiquait comme siens. Leurs désaccords internes ne pouvaient que s'accroître; depuis plusieurs mois, ils portaient, en effet, sur la question de savoir si l'heure était venue de créer un nouveau parti ou si, au contraire, il était possible d'amener le PSD à se réformer de l'intérieur. L'initiative présidentielle

(43) Cf. le texte de la déclaration lue par le Directeur du PSD à l'issue de la réunion du Bureau Politique, dans la presse quotidienne du 9 mars 1980.

(44) Voir à ce sujet CAMAU (Michel), « Chronique Politique Tunisie », AAN (XII), 1973 : 420.

était de nature à précipiter la scission en affectant le point essentiel des divergences. Ainsi, la tendance regroupée autour des hebdomadaires *Er Rai* et *Démocratie* allait-elle considérer que le geste du Président « pourrait constituer l'amorce d'un processus qui doit conduire le pays vers une véritable démocratisation au bénéfice de tous les citoyens attachés à l'indépendance et au progrès de la Tunisie » (45). La réaction éclaire l'entrée de M. Sadok Ben Jemaa au Gouvernement, le 15 avril. Par contre, les partisans de la constitution du MDS en parti politique, tout en appréciant « à sa juste valeur, ce geste (la réintégration du sein du PSD) qui semble procéder de bonnes intentions », considéraient « qu'il ne modifie pas fondamentalement les données des problèmes qui se posent au pays à l'heure actuelle » (46). En tout état de cause, le dialogue était entamé (47); et ce, sur la base de l'annulation d'une série de mesures disciplinaires dont M. Nouira, en tant que Secrétaire Général durant la décennie écoulée, endossait la responsabilité. Bien plus, le Président tendait la main à ceux-là mêmes dont le Secrétaire Général n'avait jamais cessé de se démarquer.

Outre les mesures du 8 mars, il convient de mentionner également des nominations tout aussi révélatrices de l'ouverture précipitée d'un « après Nouira ». Toujours, le 8 mars, le Bureau Politique publiait un communiqué annonçant que le Président Bourguiba avait désigné en son sein MM. Mahmoud Charchour et Tijani Makni en remplacement de MM. Chedli Ben Jaafar et Ali Sellami. Or ces deux dernières personnalités faisaient partie des proches de M. Nouira. D'autre part, le 18 avril, à l'occasion d'une nouvelle réunion du Bureau Politique, le Président Bourguiba annonçait la nomination de M. Mongi Kooli comme membre du Comité Central (48). Le bénéficiaire figurait parmi les ministres démissionnaires de décembre 1977. Candidat au Comité Central lors du 10^e Congrès du PSD de septembre 1979, il n'y avait pas été élu. Retenu comme candidat aux élections législatives de novembre 1979, il y avait été battu (49). Autrement dit, était pleinement réintégrée dans le jeu politique une personnalité maintenue jusque là dans une sorte de purgatoire.

Ainsi, lorsque le 23 avril M. Mohamed Mzali se voyait officiellement investi des fonctions de Premier Ministre et de Secrétaire Général du PSD (50), la disgrâce de M. Nouira était déjà acquise. Il ne restait plus qu'à parachever le dispositif peu à peu mis en place par le Président.

(45) Communiqué publié le 9 mars par M^{me} Radhia Haddad et MM. Beji Caid Essebsi, Mohamed Ben Amara, Hassib Ben Ammar et Sadok Ben Jemaa. Cité in *Démocratie* (77), avril 1980 : 4 (reproduit également dans la presse quotidienne du 11 mars 1980). A noter que le 17 mars, M. Beji Caid Essebsi était reçu par le Chef de l'État (Déclaration in presse quotidienne du 18 mars 1980).

(46) Déclaration de MM. Ahmed Mestiri et Mohamed Moadu, le 8 mars (reproduite in presse quotidienne du 11 mars 1980). Le 10 avril, les dirigeants du MDS devaient renouveler leur demande de constitution d'un parti politique.

(47) Le 5 mars, M. Ahmed Mestiri avait été reçu par le Président Bourguiba, sur la demande de celui-ci. Déclaration reproduite dans la presse quotidienne du 6 mars 1980.

(48) Il nommait également M. Hedi Zghal membre du Bureau Politique. Cf. la déclaration du Directeur du PSD à l'issue de la réunion du Bureau Politique, in la presse quotidienne du 19 avril 1980.

(49) Cf. BEN DHIAF (Issa), « Chronique Politique Tunisie », AAN (XVIII), 1979.

(50) Le même jour, M. Mohamed Frej Chedli était nommé Ministre de l'Éducation Nationale; et M. Othman Kechrif conseiller technique auprès du Cabinet du Président de la République.

Le nouveau Gouvernement formé le 24 avril (51) se caractérisait, en premier lieu, par la confirmation des premiers remaniements (nominations de M.M. Guiga, H. Belkhoja et Ben Jemaa). D'autre part, il se traduisait par un retour de trois ministres démissionnaires de décembre 1977 : M.M. Abdelaziz Lasram, ministre de l'Economie nationale, Moncef Bel Haj Amor, ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, et Mongi Kooli, ministre délégué auprès du Premier Ministre, directeur du Parti (52). Dans ces fonctions, M. Kooli remplaçait – et c'était là un autre aspect important du nouveau Gouvernement – M. Mohamed Sayah, nommé Ministre de l'Équipement et de l'Habitat. Le nouveau Directeur du PSD (53) s'était heurté dans un passé récent à l'opposition de l'ancien (54). Autre retour au Gouvernement, digne d'attention, la nomination au département du Plan et des Finances de M. Mansour Moalla, qui, déjà ministre du Plan d'octobre 1971 à septembre 1974, avait quitté le Gouvernement, à cette date, en désaccord avec M. Hedi Nouira (55). A noter, enfin, le départ de six Ministres et d'un Secrétaire d'État, qui comptaient, si l'on peut dire, parmi les obligés de M. Nouira (56). Résumant l'esprit qui avait présidé à la constitution d'un nouveau Gouvernement, un hebdomadaire soulignait : « Tout s'est passé comme si les amis de M. Nouira ont été remplacés par ceux qu'il a écartés du Gouvernement dans les années précédentes (57) ».

Attendu de longue date et annoncé par les décisions prises en mars, le rappel au Gouvernement de M.M. Beji Caid Essebsi et Tahar Belkhoja n'interviendrait que le 3 décembre, l'un devenant Ministre délégué auprès du Premier Ministre, et l'autre, Ministre de l'Information (58).

On ne peut pas manquer d'être frappé par le caractère rapide et systématique de la relève opérée tant au sein du Gouvernement que de la haute Administration (59) et du Parti (60). On serait tenté de voir dans cette pratique

(51) Voir dans le présent AAN la rubrique *Documents*.

(52) Personnalités à qui il convient d'ajouter M. Mohamed Ennaceur, Ministre des Affaires Sociales depuis le 8 novembre 1979.

(53) Nommé, le 3 mai, membre du Bureau Politique, en remplacement de M. Mohamed Ghenima.

(54) Cf. à ce sujet BEN DHIAF (Issa). « Chronique Politique Tunisie ». AAN (XVIII), 1979.

(55) Voir « Tunisie. Dosage et réajustement ». *Jeune Afrique* (18), 12/10/74 : 23.

(56) Il s'agit de MM. Dhaou Hannablia, Abdelaziz Mathari, Mustafa Zaanouni, Amor Rourou, Slaheddine Mbarek, Mohamed Souissi et Moncef Zaafrane. A l'exception de la première nommée, ces personnalités étaient toutes des ministres « techniciens ».

(57) *Démocratie* (78), mai 1980 : 3 [« Le nouveau Gouvernement »].

(58) Suite à ces retours, M. Fouad Mebazaa devenait Ministre des seules Affaires culturelles. Dans le même temps, les attributions de M. Sayah étaient réduites à l'Équipement, tandis que M. Moncef Bel Haj Amor devenait Ministre de l'Habitat. Ce dernier était remplacé dans les fonctions de Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, par M. Mezri Chkir, jusque là Chef de cabinet du Premier Ministre.

(59) Un nouveau remaniement dans le corps des Gouverneurs est intervenu le 6 mai, affectant, cette fois, les gouvernorats de Tunis, Nabeul, Mahdia, Gabes, Sidi Bouzid et Gafsa.

A mentionner également le remaniement ministériel partiel du 4 septembre, qui a vu M. Mohamed Kraïem remplacer M. Hedi Zghal à la tête de la Jeunesse et des Sports.

(60) Le remaniement de la direction du PSD est intervenu le 30 juin. Il s'est caractérisé, notamment, par la suppression des fonctions de directeur adjoint. De ce fait, ont cessé d'appartenir à la direction du Parti, MM. Charchour, Ben Aicha, Mehiri, GlENZA et Ben Hjel.

une application particulière du système des dépouilles, si le sommet de l'État et du Parti ne restait tenu de mains de maître par le « Combattant Suprême ». En fait, on ne pouvait imaginer meilleure illustration du *néo patrimonialisme*. Dans le cadre de celui-ci, il n'y a point alternance mais disgrâces et retours en grâce. A cet égard, la retraite de M. Nouria s'avère bien une disgrâce.

UN SEMI-DESAVEU

La disgrâce de M. Nouria s'est doublée d'un semi-désaveu de sa gestion, si l'on en juge par les critiques implicites et même explicites formulées à l'encontre de certains aspects de celle-ci. Le fait sera illustré ici à partir de trois exemples : le comportement vis-à-vis de l'Assemblée Nationale considérée comme mal élue, la dénonciation de cas de corruption au sein du Parti et la mise en cause partielle d'une politique économique et sociale.

L'Assemblée Nationale, issue des élections de novembre 1979 (61), s'est heurtée à la méfiance de la nouvelle équipe dirigeante. Dans le discours programme qu'il a prononcé devant l'Assemblée, M. Mohamed Mzali, Premier Ministre, a, certes, souligné la nécessité de « confirmer et de raffermir les rapports de confiance, qui se sont instaurés entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ». Cependant, la formule ne pouvait faire illusion auprès de députés qui avaient attendu plus d'un mois pour entendre le nouveau Premier Ministre. Nommé le 23 avril par le Président de la République, le Premier Ministre n'a cru devoir se présenter devant l'Assemblée que le 30 mai (62). Entre-temps s'étaient déroulées les élections municipales (25 mai), et, à cette occasion, M. Mzali s'était livré à une vive critique des conditions de déroulement des élections législatives de novembre 1979.

Le mode de scrutin n'était pas, à proprement parler, contesté. Bien au contraire, si l'on considère que l'innovation de 1979 était confirmée en 1980. En d'autres termes, pour les municipales comme pour les législatives, les listes de candidats ont comporté un nombre de noms double de celui des sièges à pourvoir. Sans doute, le Code électoral a-t-il été amendé le 15 avril. Mais il s'agissait précisément d'adapter l'innovation à la spécificité municipale : le périmètre municipal était découpé en plusieurs circonscriptions électorales pour éviter une complication de la tâche des électeurs par un allongement démesuré des listes de candidats. La contestation portait, en réalité, sur la régularité du scrutin législatif. Bien évidemment, elle ne s'est exprimée que de manière indirecte. Elle n'en était pas moins claire, à l'écoute du discours prononcé, le 18 mai, par le Premier Ministre, à l'occasion de l'ouverture officielle de la campagne électorale municipale. M. Mzali déclarait, en effet : « Lors des élections législatives nous avons mis en pratique cette procédure (celle qui consiste à présenter un nombre de candidats double de celui des sièges à pourvoir) qui a donné lieu à bien des commentaires. Je suis, quant à moi,

(61) Sur ces élections cf. l'ouvrage déjà cité de CAMAU (Michel), AMRANI (Fadila) et BEN ACHOUR (Rafaa).

(62) Texte du discours programme dans la presse quotidienne du 31 mai 1980.

persuadé que le résultat a été positif, en dépit de certaines défaillances dues parfois à la nature humaine. Il y a des gens qui sont incapables d'accomplir proprement un travail. Ils ne peuvent échapper à l'emprise d'un certain tribalisme ou d'un certain esprit de complaisance. Ils sont accessibles au désir de vengeance et ne reculent point, par moments devant les combines » (63). Insistant sur la liberté de vote et sur la neutralité nécessaire de l'Administration, M. Mzali faisait référence à l'envoi d'une circulaire du Parti en ce sens. Il demandait de faire en sorte que les bureaux de vote ne soient pas tenus par des militants du Parti pour éviter que le Président de cellule fût, à la fois, juge et partie (64). Autrement dit, dans un passé récent, la liberté de vote et la neutralité de l'Administration n'avaient pas été suffisamment respectées. La critique ne pouvait être plus sévère pour des députés, qui, à la demande du Président Bourguiba, seraient tenus, tout comme les ministres, à l'écart du scrutin municipal (65).

On observera au passage qu'en dépit du langage nouveau tenu par le Premier Ministre, les élections municipales ne se sont pas toujours déroulées dans des conditions de régularité satisfaisantes. Des cas de fraude auraient été relevés dans plusieurs circonscriptions (66).

Outre la fraude électorale, M. Mzali a dénoncé, à plusieurs reprises, la corruption de certains cadres. Dès le 17 mai, lors de l'ouverture de la Conférence périodique des Magistrats, il avait souligné la nécessité pour l'Administration et la Justice de combattre la corruption et les détournements de fonds publics (67). Cette volonté d'assainissement devait conduire le Premier Ministre, à déclarer, par exemple, le 16 août, devant le Séminaire national des travailleurs tunisiens à l'étranger : « Je ne voudrais pas, au moment où je m'adresse aux citoyens du haut d'une tribune, être dans l'obligation de parler de quelqu'un et de dénoncer ses agissements alors qu'il se trouve à mes côtés. La Tunisie appartient aux Tunisiens honnêtes, probes et qui œuvrent au service de Dieu et de la Patrie » (68). M. Mzali bénéficiait en la matière du soutien public du Chef de l'État, qui avait recommandé, le 9 août, lors d'un entretien avec le Premier Ministre et certains de ses collègues, de moraliser la vie publique (69). De plus, d'autres responsables relayaient le Premier Ministre dans le cadre de cette campagne d'assainissement. Ainsi, le 9 août, M. Mongi Kooli, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Directeur du PSD, déclarait-il notamment devant les cadres régionaux du gouvernement de Bizerte que le responsable au sein du Parti doit avoir « les mains propres » (70).

(63) Texte du discours *in* la presse quotidienne du 20 mai 1980.

(64) CAMAU (Michel), AMRANI (Fadila) et BEN ACHOUR (Rafââ), *op. cit.*

(65) Lors de la réunion du Bureau Politique, le 18 avril, le Président avait « recommandé » aux responsables au niveau national de renoncer à se présenter aux Municipales « afin d'ouvrir la voie devant un plus grand nombre de jeunes compétences pour participer à leur tour à l'action municipale et servir l'intérêt général ». [Déclaration du Directeur du PSD à l'issue de la réunion].

(66) Cf. à ce sujet « Municipales 80. Des élections à refaire », *Le Phare* (26), 6-12/7/80 : 1.

(67) Voir *Le Temps*, 18/5/80 : 2.

(68) Texte du discours *in* *L'Action*, 17/8/80 et 19/8/80.

(69) *La Presse*, 9/8/80 : 1.

(70) Voir presse quotidienne du 10/8/80.

Un certain nombre de mesures d'épuration sont venues concrétiser la lutte contre la corruption. Le 30 juillet, le Bureau Politique décidait la dissolution des Comités de Coordination de Tunis Ville, Bizerte, Gafsa et Gabès ainsi que celle de la cellule d'Ez Zahra (71). Le 8 août, M. Ameur Ben Aïcha, député et ancien directeur adjoint du PSD, était exclu du Parti (72) pour s'être immiscé à qualité dans les affaires de la Justice. Le même jour, le Président de la cellule d'Utique Nouvelle était suspendu pour détournement de fonds publics. Le 21 août, l'Assemblée procédait à la levée de l'immunité parlementaire de M. Hassen Kacem, compromis dans une affaire de trafic de marchandises, qui lui vaudrait, le 25 novembre, une condamnation à six ans de prison. Le 18 septembre, étaient suspendus de toute activité au sein du Parti et poursuivis en justice pour mauvaise gestion des deniers du Parti les Secrétaires Généraux des Circonscriptions (73) de Souassi, Ghardimaou et Fernana.

La campagne d'assainissement, il convient de le souligner, frappait, à titre principal, des personnalités réputées opposées au changement politique et passant pour proches de l'ancien Directeur du PSD. Dans ces conditions, le sort réservé à MM. Ben Aïcha et Kacem peut paraître difficilement dissociable des aléas inhérents à la logique de fonctionnement du *néo-patrimonialisme* (74). Néanmoins, quelle que soit sa portée réelle du point de vue de la moralisation de la vie publique, l'épuration des rangs du PSD avait valeur de désaveu de la gestion de M. Nouira, Secrétaire Général du Parti pendant dix années.

Le désaveu empruntait également une troisième forme, celle d'une mise en cause de quelques-uns des aspects de la politique économique et sociale menée antérieurement.

M. Nouira, on le sait, avait fait de la notion de « Contrat de Progrès » le maître mot d'une politique économique et sociale dont le « Pacte Social » de décembre 1977 constituait le dernier chaînon, pour la durée du V^e Plan (1977-1981) (75). A peine avait-il quitté la scène politique que le « Contrat de Progrès » et le « Pacte Social » disparaissaient du discours officiel. Les mesures décidées à l'occasion du 1^{er} Mai sont significatives de cette tendance. Elles consistaient en quatre points : majoration du SMIG et du SMAG de 10 % ; généralisation de l'indemnité de salaire unique à tous les assurés sociaux ; extension du régime des pensions de vieillesse et d'invalidité aux travailleurs agricoles ; généralisation de la gratuité des soins médicaux aux travailleurs agricoles (76). Elles ont été annoncées et commentées indépendamment de toute référence expresse au « Pacte Social ». Il est vrai qu'elles allaient en partie à

(71) Cf. la presse quotidienne du 1/8/80.

(72) Compte tenu de l'article 109 du Code électoral, M. Ben Aïcha a perdu, de ce fait, son siège de député, le 21 août.

(73) La Circonscription ou *daira* correspond dans l'organisation du PSD au niveau intermédiaire entre la cellule et le Comité de Coordination (qui se situe à l'échelon du Gouvernorat).

(74) On sait que M. Hassen Kacem, lors des débats budgétaires de 1979 avait vivement pris à partie M. Mzali, alors ministre de l'Éducation Nationale, à propos de la politique d'arabisation. Voir à ce sujet la « Chronique Politique Tunisie » in AAN (XVIII), 1979.

(75) Cf. dans les précédents AAN, les « Chroniques Politiques Tunisie ».

(76) Sur le détail des mesures, voir le discours prononcé le 1^{er} mai par M. Mzali (*La Presse*, 2/5/80 : 5) et le compte rendu de la Conférence de presse tenue le 3 mai par M. Ennaceur, Ministre des Affaires Sociales (*La Presse*, 4/5/80 : 1 et 4).

contre courant de la politique suivie en 1978 et 1979 (77). La majoration du SMIG et du SMAG de 10% ne s'est point bornée à compenser la hausse des prix mais a été supérieure à celle-ci, qui était évaluée à 6% (78). Ainsi, le départ de M. Nourira correspondait-il à un réajustement des orientations de la politique économique et sociale.

Le réajustement de ces orientations dans le sens d'une prise en compte plus attentive des intérêts des travailleurs a donné lieu à de fortes admonestations du Premier Ministre en direction des chefs d'entreprises, doublées d'une critique des insuffisances du passé. M. Mzali déclarait, ainsi, le 10 mai, aux PDG des entreprises : « Nous avons fait erreur dans certains cas lorsque nous nous sommes seulement souciés de la croissance économique. Et même si ce souci est du reste nécessaire et somme toute logique, il n'en demeure pas moins que le climat social et humain a de grandes répercussions sur la réussite de l'entreprise au point de vue financier et économique ». Et le Premier Ministre de considérer que certaines grèves ou tensions ne se seraient pas produites « s'il avait existé [dans certaines entreprises] des rapports humains directs entre l'Administration et les représentants des ouvriers » (79). Une telle liberté de ton en rupture avec l'auto-satisfaction jusque là de règle s'est manifestée avec encore plus d'intensité lors de l'ouverture du 9^e Congrès de l'UTICA, le 25 septembre. M. Mzali n'a pas hésité à y fustiger son auditoire en dénonçant ceux qui « préfèrent les moyens coercitifs au dialogue » et qui « sont paradoxalement persuadés que la paix sociale ne peut se faire que par la force ». Les chefs d'entreprises y furent invités à prévenir les risques d'explosion sociale en modifiant leur comportement à l'égard de leurs salariés : « Il nous faut mener une action préventive et ne pas attendre pour agir que l'incendie se déclare ou que la maladie s'installe. Car, en pareil cas, seuls les grands moyens peuvent servir de recours... Les grands moyens, nous les avons vus à l'œuvre que ce soit le 26 janvier chez nous ou à l'occasion d'autres événements qui ont secoué le Monde arabe ou même l'Europe un demi siècle auparavant. Mais les grands moyens, tout comme les antibiotiques, peuvent sauver une fois, deux fois... mais le succès n'est pas assuré une troisième fois » (80). L'avertissement était clair et le désaveu cinglant : les relations sociales au sein des entreprises doivent changer, les employeurs acceptant de se plier véritablement aux exigences d'un dialogue fructueux; sinon, la Tunisie irait au devant d'un nouveau 26 janvier dont l'issue serait pour le moins incertaine; bref, on ne saurait gouverner infiniment par la force (81).

D'autres infléchissements de la politique économique et sociale ont transparu des premiers travaux préparatoires du VI^e Plan. Ainsi, par exemple, il a été souligné que le prochain Plan se distinguait déjà du précédent, dans la

(77) A noter que les agents de l'État avaient déjà bénéficié de majorations de traitement en février, et ce, dans le prolongement des décisions arrêtées en décembre 1977.

(78) Sur les majorations décidées en 1978 et 1979, cf. « Chronique Politique Tunisie » in AAN (XVII), 1978, et (XVIII), 1979.

(79) Cf. *La Presse*, 17/5/80 : 1 et 4.

(80) Texte du discours du Premier Ministre in *La Presse*, 26/9/80 : 4-5.

(81) L'expression « On ne peut pas gouverner par la force » avait, d'ailleurs, été utilisée par le Premier Ministre, le 16 mai.

mesure où • il définit d'abord les objectifs à atteindre et les réformes à entreprendre pour ensuite dégager les moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre ces objectifs et pour examiner les choix et les contraintes » (82). Parmi les objectifs définis comme prioritaires figurent la dynamisation de l'agriculture, la réduction de la dépendance financière à l'égard de l'étranger, l'association des travailleurs à la gestion des entreprises et la relance du secteur coopératif (83); têtes de chapitre qui, en creux, dessinent les contours du passif imputé à la gestion précédente.

Assurément, aucune des initiatives prises en 1980 ne postule un changement fondamental de la politique économique et sociale suivie depuis 1970. Mais, quand bien même y aurait-il une relative continuité en la matière, les réajustements et infléchissements – fussent-ils purement verbaux – n'en seraient pas moins observables; et leur signification première serait celle d'une tentative de démarcation du nouveau Premier Ministre à l'égard de son prédécesseur. Le nouveau Gouvernement s'emploie à apparaître comme le fondateur d'une ligne nouvelle, et non comme un successeur soucieux de préserver l'intégrité d'un héritage.

Pour la commodité de l'exposé, la disgrâce de M. Nouira et le semi-désaveu de sa gestion ont été envisagés isolément. Mais il va sans dire qu'ils ne font qu'un avec la politique d'« ouverture », dont ils constitueraient, en quelque sorte, la dimension négative.

III. – PORTÉE ET LIMITES DE L'« OUVERTURE »

Ainsi que le soulignait la précédente chronique (84), M. Mohamed Mzali, devenu entre temps Premier Ministre, faisait figure, à la fin de 1979, de « force de réserve avec laquelle le bourguibisme pourrait, le cas échéant, tenter d'ouvrir une nouvelle page, rechercher une alternative pour rompre avec les incertitudes ». Certains de ses adversaires au sein du groupe dirigeant ne s'y étaient pas trompés, qui avaient tenté de le mettre sérieusement en difficulté à propos de l'arabisation, lors de l'examen du budget du ministère de l'Éducation Nationale par l'Assemblée Nationale. Dès lors qu'il entendait mettre à profit la retraite de M. Nouira pour imprimer un nouveau cours à la vie politique, le Chef de l'État n'avait pas, oserions nous dire, l'embarras du choix. Seul avec M. Mohamed Sayah, M. Mzali correspondait à l'intellectuel type bourguibien : origines sahéliennes modestes, formation sadikienne (double culture arabe et française), attachement à la tunisianité, socialisation politique fondée sur le réformisme étatique et la mission mobilisatrice du Parti destourien, contact

(82) Commentaire de *La Presse* (13/12/80 : 1) à propos de la réunion, le 12 décembre, de la Commission Nationale Supérieure du Plan, sous la présidence du Premier Ministre.

(83) Cf. l'intervention du Premier Ministre, le 13 décembre, lors de la réunion des Commissions sectorielles issues de la Commission Nationale Supérieure du Plan (*La Presse*, 14/12/80 : 1 et 5).

(84) AAN, (XVIII), 1979.

facile avec les masses populaires... Mais M. Sayah était confronté à des handicaps difficilement surmontables. Il avait été exposé, lui aussi, à l'usure du pouvoir, dans la mesure où, pendant de nombreuses années, il était apparu comme l'associé-rival de M. Nouria. Il y avait acquis une réputation d'intransigeance et d'orthodoxie. Beaucoup le considéraient comme le *leader* de la tendance « dure ». M. Nouria avait, d'ailleurs, contribué à accréditer cette idée, en tentant de lui faire endosser, après coup, la responsabilité des événements du 26 janvier 1978. Le 10^e Congrès du PSD, en septembre 1979, avait été l'occasion de cette tentative. Mais on sait que le Président Bourguiba l'avait faite avorter. M. Sayah, grâce à l'intervention présidentielle, avait pu sauver son siège au Bureau Politique, mais était sorti de l'épreuve considérablement affaibli. D'autre part, celui qui était alors le Directeur du PSD avait porté sur ses épaules l'essentiel de la lutte politique contre les Islamistes (85). M. Mzali, en revanche, avait pu, à la faveur de ses nombreuses années passées au Gouvernement et au Bureau Politique acquérir l'image d'un homme neuf, ouvert au dialogue, avocat de l'authenticité et confiné dans des tâches techniques lui conférant une immunité politique.

Incontestablement, le remplacement de M. Hedi Nouria par M. Mzali a correspondu à une « ouverture » politique. Une ouverture prudente et limitée, certes, mais réelle, dont la définition figurait déjà dans le discours programme prononcé par M. Mzali devant l'Assemblée Nationale, le 30 mai 1980 : « Il nous appartient (...) de mobiliser le maximum d'énergies et de développer un climat de confiance, de tolérance, de solidarité entre tous les citoyens. Ce n'est pas dans l'humiliation des uns ou le triomphe des autres qu'on assurera l'invulnérabilité de la Nation. Nous sommes convaincus que ce pays est le bien de tous et que nous tous, nous sommes jaloux de lui garantir la stabilité et d'assumer son devenir » (86). Dans cette perspective, le nouveau Gouvernement s'est employé à tourner, enfin, la page du 26 janvier 1978 et à dialoguer avec l'opposition, le tout se doublant d'un renouvellement du discours politique, placé sous le signe d'un retour au populisme.

L'ÉLIMINATION DES SÉQUELLES DU 26 JANVIER

La page du 26 janvier était en 1980 sur le point d'être tournée si l'on considère les mesures d'élargissement prises en faveur des anciens syndicalistes et autres détenus politiques ainsi que la mise sur pied d'une formule de compromis en vue de résoudre la crise syndicale.

À l'occasion de son 77^e anniversaire, le 3 août, le Président Bourguiba pouvait annoncer qu'en Tunisie il n'y avait plus de détenus politiques tant parmi les syndicalistes que parmi les étudiants. Tout avait commencé le 20 mars (87) avec la libération conditionnelle de huit membres de l'ancienne

(85) Sur ces points, cf. « Chronique Politique Tunisie » in AAN (XVIII), 1979.

(86) Discours déjà cité.

(87) A vrai dire, le 2 janvier, la grâce présidentielle avait été accordée à des syndicalistes condamnés par des tribunaux de droit commun et déjà remis en liberté depuis plusieurs mois. Deux autres personnes condamnées après le 26 janvier 1978 avaient bénéficié de la grâce présidentielle, le 18 janvier.

direction syndicale (88). Les six autres responsables syndicaux encore détenus devaient bénéficier eux aussi de mesures de libération conditionnelle, les 1^{er} mai et 1^{er} août (90). Concernant les autres détenus politiques, le Chef de l'État leur accorderait également la libération conditionnelle les 1^{er} juin (91) et 1^{er} août (92). De plus, recevant le 30 mai cinq des bénéficiaires des mesures du 1^{er} juin, le Président Bourguiba se prononçait contre la torture et ordonnait l'ouverture d'une enquête à ce sujet (93). Enfin, le 3 août, était levée l'assignation à résidence de M. Mohamed Masmoudi et, le 23 septembre, les étudiants condamnés se voyaient reconnaître tous les droits nécessaires à la poursuite de leurs études (94).

La libération conditionnelle des syndicalistes et étudiants condamnés dans le passé délimitait l'amplitude de l'« ouverture ». Celle-ci n'était point « synonyme de laxisme », pour reprendre une expression du Premier Ministre lui-même (95). Elle ne se traduisait pas par une amnistie pure et simple, qui aurait eu pour effet d'effacer le passé. Cependant, étant donné qu'elle tendait à vider les prisons de tous les détenus politiques (96), elle s'avérait une étape décisive d'un processus lent et contradictoire. En tout état de cause, la volonté d'« ouverture » s'est révélée suffisamment crédible pour permettre l'amorce d'un règlement de la crise syndicale.

L'épuration de l'UGTT au lendemain du 26 janvier 1978 avait largement entamé le crédit de la Centrale tant auprès des travailleurs que des organisations syndicales étrangères et internationales. La direction syndicale mise en place en 1978 était, certes, le seul interlocuteur du Gouvernement, mais sa représentativité était sujette à caution; d'autant que sur le terrain elle se heurtait aux partisans de la direction « légitime » de l'UGTT, celle issue du Congrès de 1977. Le 1^{er} semestre de l'année 1980 devait offrir une dernière illustration de la crise syndicale, à travers une série de grèves échappant au contrôle de la direction officielle de l'UGTT (97). A tel point que le 26 juin le Président Bourguiba recevait M. Tijani Abid, Secrétaire Général de l'UGTT (officielle) et lançait un appel aux travailleurs pour tenter de détendre l'atmo-

(88) MM. Khereddine Salhi, Taieb Baccouche, Mohamed Salah Ben Kaddour, Abderrazak Ayoub, Ismail Sahbani, Mohamed Naji Chaari, Mustapha Charbi et Abdelaziz Belaid.

(89) MM. Mohamed Chakroun, Sadok Besbes, Hassen Hamoudia et Mohamed Ben Ezzedine.

(90) MM. Abderrazak Ghorbal et Salah Brour.

Rappelons que M. Habib Achour avait, le 3 août 1979, quitté la prison pour être assigné à résidence.

(91) Libération conditionnelle de 27 personnes condamnées lors des procès du groupe *Amel Tounsi* (1975), des incidents de la résidence universitaire du Bardo II (janvier 1978), du PRPT (juin 1979) et d'*Ech Chaab* clandestin (août 1979).

(92) Libération de six étudiants condamnés en 1975.

(93) Cf. *Le Phare* (21), 8-14/6/80 : 1 et 16.

(94) Voir presse quotidienne du 24/9/80.

(95) Discours prononcé le 25 septembre devant le 9^e congrès de l'UTICA. Déjà cité.

(96) A l'exception des condamnés dans l'affaire de Gafsa.

(97) Sur ces grèves, cf. « Vague de grèves... mais volonté de dialogue », *Le Phare* (23), 22-28/6/80 : 4 et 5 ; « Recrudescence des grèves », *Démocratie* (80), juillet 1980 : 4.

Voir également dans le présent AAN la « Chronique sociale et culturelle ».

sphère (98). S'il en était besoin, cette vague de grèves soulignait l'urgence d'un renouvellement de la direction - officielle - de l'UGTT (99).

Le compromis, élaboré dans le cadre de contacts non officiels entre le Gouvernement et les membres de la direction syndicale « légitime » libérés entre mars et août, a donné lieu au scénario suivant : le 5 août, le Bureau Politique du PSD lançait un appel en faveur de la constitution d'une « Commission Syndicale Nationale » chargée de préparer un congrès de l'UGTT ; le 21 septembre, la « Commission administrative légitime » de l'UGTT se déclarait « disposée à accepter la participation à un Congrès national démocratique, permettant aux bases syndicales d'exprimer à nouveau leur volonté en toute liberté et garantissant à tous les syndicalistes sans exclusive le droit de se porter candidat ; elle ajoutait : « La préparation de ce Congrès serait confiée à une Commission Syndicale devant alors se substituer à la structure imposée, et dont la composition pourrait faire l'objet de négociations (...) » (100) ; le 2 octobre, à son tour, la Commission Administrative (mise en place en 1978) de l'UGTT se déclarait consciente de la nécessité « de répondre aux vœux de l'ensemble de la base ouvrière afin de trouver une solution satisfaisante au problème syndical sur la base de la liberté et de la démocratie » ; elle décidait, en conséquence, « d'entériner la décision du Bureau exécutif de se dessaisir de ses responsabilités au profit de la Commission Syndicale Nationale et ce dans le souci de faciliter sa mission et d'assurer les conditions de succès à ses travaux » (101). Chacune des deux parties désignait neuf représentants à la Commission Syndicale Nationale et ce dans le souci de faciliter sa mission et d'assurer les conditions de succès à ses travaux » (101). Chacune des deux parties désignait neuf représentants à la Commission Syndicale Nationale (102), l'une et l'autre proposant en outre le nom de M. Noureddine Hached. Ce dernier était élu Président de la Commission, le 3 octobre, lors de la première réunion de celle-ci. Le 30 octobre, la Commission, après avoir fixé les modalités de constitution des commissions régionales et sectorielles appelées à superviser la préparation des congrès de base de toutes les structures syndicales et à assurer la transition jusqu'au Congrès national, lançait un appel aux travailleurs. Enfin, le 10 novembre, dix syndicalistes, condamnés après le 26 janvier 1978, bénéficiaient d'une grâce présidentielle, qui leur permettait de recouvrer leurs droits à l'éligibilité.

(98) L'un des conflits les plus sérieux avait pour théâtre la société « Le Confort ».

(99) Dans son numéro du 28 avril, *Tunis Hebdo* (p. 3) écrivait : « Pour donner plus d'assises à l'action de la nouvelle équipe gouvernementale d'aucuns pensent que l'UGTT actuelle doit être renforcée pour être plus crédible. En effet, rien n'est plus néfaste qu'une organisation ouvrière dont la base tourne le dos à ses dirigeants allant jusqu'à organiser des grèves sauvages réussies à 100 %, chose jamais vue du temps de Habib Achour même ».

(100) Texte de la déclaration de la Commission Administrative in *Démocratie* (83), octobre 1980 : 4.

(101) Texte du Communiqué. *Id.*

(102) MM. Abdelaziz Bouraoui, Khereddine Salhi, Taïeb Baccouche, Hassine Ben Kaddour, Sadok Allouche, Khelifa Abid, Sadok Besbes, Mustapha Gharbi et Abdelhamid Belaid, d'une part ; MM. Ahmed Amara, Habib Chaouch, Taïeb Mansour, Abdallah Ben Saïd, Lakhdar Jelidi, Mohamed Ali Sebili, Touhami Achour, Mahmoud Ben Ezzedine et Habib Tliba, d'autre part. *Ibid.*

Ainsi, à la fin de l'année 1980, une issue à la crise de l'UGTT se dessinait-elle, qui effacerait les séquelles du 26 janvier 1978. Le fait témoignait concrètement du sérieux de l'« ouverture », mais les limites de celle-ci n'en étaient pas moins évidentes. Malgré la constitution de la Commission Syndicale Nationale, une nouvelle vague de grèves déferlait au mois de novembre. A Sfax notamment, un mouvement de grève organisé par certains responsables locaux était désavoué par la Commission qui, à titre de sanction, suspendait un dirigeant syndical de la région. C'est que le compromis intervenu ne satisfaisait pas tous les partisans de l'ancienne direction « légitime » de l'UGTT. Il semblait que M. Habib Achour lui-même n'ait pas souscrit à la position adoptée par la Commission Administrative « légitime », le 21 septembre (103). De plus, cette dernière, dans la Déclaration acceptant la constitution de la Commission Syndicale Nationale, avait insisté sur le principe de l'éligibilité de tout syndicaliste, sans exclusive, aux organes dirigeants. Ce faisant, elle s'était inscrite en faux contre une déclaration antérieure du Ministre des Affaires Sociales tendant à dénier le droit de se porter candidate à toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation à une peine de prison ou de travaux forcés. La libération conditionnelle, en effet, ne permettrait pas de restituer à ses bénéficiaires leurs droits civiques. Or, à la fin de 1979, seuls dix anciens responsables de la direction légitime, à l'exclusion de M. Habib Achour et de sept autres (104), avaient fait l'objet d'une grâce présidentielle amnistiante. On retrouvait là le problème de l'amnistie générale de tous les condamnés politiques. La page du 26 janvier sera, sans doute, tournée, mais le climat politique fera encore place aux incertitudes tant que les libérations demeureront conditionnelles. L'amnistie apparaît ainsi comme l'aune à laquelle se mesure la portée et les limites de l'« Ouverture ». Le fait que la question posée soit celle de l'amnistie générale, et que la Ligue tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme lance une campagne à ce sujet (105), montre l'ampleur du chemin parcouru depuis la répression de 1978 et l'impasse de 1979. Mais il éclaire également le butoir qui confère à l'« ouverture » un caractère fragile et réversible.

LA QUESTION DU PLURALISME

Au-delà de l'élargissement des détenus politiques et de l'amorce d'un règlement de la crise syndicale, l'« ouverture » a consisté dans une tendance générale à la recherche de compromis dans le sens d'une plus grande acceptation du pluralisme. Le thème en a été développé par M. Mzali : « La Tunisie n'est pas le monopole de quelque personne ou de quelque catégorie à l'exclusion de toutes les autres. Elle appartient à tous les Tunisiens de quelque région qu'ils viennent et, nous n'avons pas peur de l'affirmer, de quelque opinion

(103) On trouvera une version des faits dans l'interview de M. Taïeb Baccouche à *Ech Chaab* du 14/8/81 (reproduite in *Le Maghreb*, [13], 22/8/81 : 21-22).

(104) Six d'entre eux devaient être graciés à leur tour les 2 et 13 janvier 1981. Seuls MM. Habib Achour et Salah Brour se trouvaient, de la sorte, frappés d'exclusive.

(105) Le 6 décembre, la Ligue a adopté une motion sur l'amnistie générale, au cours d'une réunion publique. Cf. « Amnistie », *Démocratie* (85), décembre 1980 : 3.

qu'ils se réclament. Nous ne craignons pas la pluralité des opinions. Nous considérons, au contraire, qu'elle constitue un enrichissement. N'existe-t-il pas au sein d'une même famille, une diversité d'opinions, de goûts et d'inclinations ? Les Tunisiens constituent une seule famille et chacun d'eux a le droit d'exprimer ses opinions dans le cadre de la loi, du respect d'autrui et de la concorde » (106).

Concrètement, le ton a changé dans les rapports du Gouvernement avec l'opposition. Le temps n'est plus où le Pouvoir et les médias sous son contrôle s'employaient à leur dénier toute représentativité et crédibilité. Désormais, le dialogue est ouvert. On a vu que le Président Bourguiba avait fait entrer au Gouvernement deux personnalités appartenant à l'une des deux tendances démocrates socialistes, MM. Sadok Ben Jemaa et Beji Caïd Essebsi. Encore que ceux-ci en devenant ministres aient purement et simplement réintégré le giron destourien. Plus significative s'avère l'attitude observée à l'égard de l'autre composante démocrate socialiste, celle animée par M. Ahmed Mestiri. En effet, il s'agit là d'un groupe, le MDS, qui avait déposé une demande en vue de sa reconnaissance légale en tant que parti, et qui l'a confirmée après le départ de M. Nouira (107). A défaut d'être légalement reconnu comme parti politique, le MDS est devenu *de facto* un interlocuteur valable du Gouvernement. Ainsi, en septembre, la presse informait-elle que le Premier Ministre avait reçu M. Ahmed Mestiri, « membre de l'opposition et ancien ministre de l'intérieur » (108). Accédant de la sorte à la respectabilité le MDS a obtenu l'autorisation de faire paraître deux hebdomadaires, *El Mostaqbel* (en arabe), et *L'Avenir* (en français).

Le changement d'attitude observé à l'égard du MDS, pour appréciable qu'il soit, ne saurait faire oublier les autres courants d'opposition. Or là précisément se manifestent à nouveau les limites de l'« ouverture ». L'attitude gouvernementale a pu donner à penser qu'étaient mis en équation MDS et opposition. On citera à cet égard une *interview* du Premier Ministre au quotidien *La Presse* : « J'estime que l'écrasante majorité des Tunisiens et Tunisiennes est derrière Bourguiba. De fait, il y a des Tunisiens qui ne sont pas d'accord avec le Parti et le Gouvernement. Il y en a même qui se déclarent érigés en groupes. En réalité, il s'agit de militants qui ont pris leur distance avec le Parti ou que le Parti a exclus » (109). Valable pour le MDS et, à un degré moindre, pour le MUP, l'observation paraît peu adaptée à la réalité du PCT ou du mouvement islamiste, pour ne citer qu'eux. Elle limite considérablement la portée de l'« ouverture », dans la mesure où elle énonce le postulat suivant lequel tout Tunisien a été à un moment ou un autre destourien et peut le redevenir.

D'une manière générale, le dialogue avec l'opposition ou, plus exactement, avec une partie d'entre elle, n'a pas modifié considérablement la situa-

[106] Discours prononcé le 16 août devant le Séminaire national des travailleurs tunisiens à l'étranger. Texte in *L'Action*, 17/8/80 : 4 et 5, et 19/8/80 : 5.

[107] Cf. par exemple l'*interview* de M. Mestiri in *Le Phare* (10), 17-23/5/80 : 5.

[108] *Le Temps*, 25/9/80 : 1.

[109] *La Presse*, 6/9/80.

tion sur le plan des libertés publiques. Exception faite de l'autorisation accordée pour la parution des hebdomadaires du MDS (110), on a pu observer une sorte de *statu quo*. Le MUP et le PCT attendent toujours qu'une suite soit réservée à leurs demandes de publication d'hebdomadaires (111). La presse islamiste, le mensuel *El Maarifa* et l'hebdomadaire *El Moujtamaa*, reste suspendue (112). Bien plus, l'hebdomadaire indépendant *Le Phare* a été suspendu pour trois mois, le 23 août, pour « diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public » (113). Quant à la liberté de réunion, elle reste aléatoire. Ainsi, parce que le MUP s'était réuni en conférence nationale à son domicile, M. Brahim Hayder a été assigné à résidence à Jendouba, le 26 septembre.

Assurément, l'« ouverture », telle qu'elle se concrétise dans le dialogue avec l'opposition et l'apurement de la situation issue du 26 janvier 1978, n'est point « le laxisme ». En 1980, elle n'en est encore qu'à un stade initial, où le changement affecte en premier lieu, sinon au premier chef, le discours politique. Mais ne serait-ce qu'à ce niveau l'« ouverture » constituerait une réalité qui mérite attention. On songe ici au retour au populisme, dont elle porte la marque.

LE RETOUR AU POPULISME

Le populisme figure de longue date, avec le réformisme « Jeune Tunisien », au cœur de la culture politique néo-destourienne (114). Durant la lutte pour l'indépendance et les années 1950, le Destour a occupé ce champ. Après 1970, le recul observé par le Président Bourguiba et le style – technocratique – de gouvernement de M. Nouira ont fait de l'UGTT le dernier bastion du populisme. La crise de 1978 et l'épuration de la Centrale ont opéré une sorte de vacance de ce champ, mise à profit par les islamistes (115). L'« ouverture » pronée par M. Mzali a correspondu à une forme de reconquête du terrain ainsi perdu. Les déclarations publiques du nouveau Premier Ministre – Secrétaire Général sont significatives du phénomène. On en veut pour preuves la critique acerbe des « salonnards », des « bourgeois » et des « nantis » (116); la référence appuyée au « peuple » et à « l'amour » que lui portent les dirigeants (117);

(110) Le premier numéro de *El Mostaqbel* est paru le 1^{er} décembre 1980.

(111) Demandes présentées par le PCT en décembre 1977 et novembre 1980 (*Et Tarik El Jaidi*), et par le MUP en juillet 1978 (*El Ouehda*).

Sur l'état de la presse indépendante, cf. *Démocratie* (89), avril 1981 : 5.

(112) *El Maarifa* a été suspendu en novembre 1979, et *El Moujtamaa* en décembre 1979.

(113) *Le Phare* a publié son premier numéro le 6 janvier 1980.

(114) Cf. CAMAU (Michel), « Religion Politique et religion d'État en Tunisie », in CRESM, *Islam et Politique au Maghreb*. PARIS, CNRS, 1981.

(115) Voir à ce sujet BEN DHIAF (Issa), « Chronique Politique Tunisie », AAN (XVIII), 1979.

(116) Cf. en ce sens le discours prononcé lors du meeting du 1^{er} mai et celui d'ouverture du Séminaire national des travailleurs tunisiens à l'étranger. Déjà cités.

(117) Le 1^{er} mai, M. Mzali n'a pas hésité à reprendre à son compte la célèbre formule de Ferhat Hached : « Je t'aime, ô peuple ».

l'éloge de leur désintéressement (118); le ton moraliste (119); l'évocation de la justice divine et des devoirs religieux (120). Envisagée sous cet angle, l'« ouverture » revêt la dimension d'une ouverture du régime sur lui-même, sur ce qui, dans le passé, constituait son mode de relation avec les gouvernés. Peut-on, pour autant, parler de renouveau ? La chose serait, pour le moins prématurée, compte tenu des limites de l'« ouverture ». Celles-ci témoignent de ce que les données du problème du développement politique tunisien n'ont pas fondamentalement changé.

.

En 1980, comme durant les années antérieures, le régime tunisien se débat dans les contradictions d'un processus où la tendance à l'institutionnalisation se trouve contrecarrée par la permanence du *patrimonialisme* (121). On a eu l'occasion de constater à quel point le départ de M. Nouira au lendemain du coup de semonce de Gafsa empruntait aux caractéristiques du *patrimonialisme*. Les limites de l'« ouverture », et, partant, celles de l'institutionnalisation sur la base d'une acceptation pleine et entière de la différenciation et de la diversification de la société tunisienne, participent de cette permanence. Elles expriment le caractère précaire et réversible des normes, formes et procédures dans le cadre d'une formule politique ambiguë, qui prétend restaurer l'institution en recourant, au besoin, à des modalités de type personnel, diffus et informel. Au demeurant, le populisme ne se situe-t-il pas aux antipodes de l'institutionnalisme ?

Issa BEN DHIAF.

(118) Voir, par exemple, le discours d'ouverture du Congrès de l'UTICA. Déjà cité.

(119) « Comme je l'ai dit dans mon discours du Congrès de l'UTICA, le problème [des rapports entre fonctionnaires et citoyens] est (...) un problème de morale. Il faut ramener la bonté dans le cœur de ceux qui l'ont perdue. Car, il ne s'agit pas de multiplier les structures mais de rendre les hommes plus proches les uns des autres, plus solidaires et plus magnanimes ». Discours prononcé à Siliana, le 27 septembre. Texte in *La Presse*, 30/9/80 : 4.

(120) Voir, par exemple, le discours d'ouverture du Congrès de l'UTICA.

(121) Voir à ce sujet l'ouvrage déjà cité de CAMAU (Michel), AMRANI (Fadila) et BEN ACHOUR (Rafaa), *Contrôle Politique et Régulations Electorales en Tunisie*.